Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 12 (1904)

Heft: 6

Artikel: Désinfection des appartements par la formaldéhyde

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-548967

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tous ses désagréments apparents.

Cependant ce rôle, tout utile qu'il soit, n'est pas sans dangers. Tout le monde connaît les «refroidissements» si souvent pernicieux, survenant à la suite d'une transpiration abondante et qui sont dus à une réfrigération trop forte, contre laquelle l'organisme affaibli par cette sudation ne peut réagir. Cet effet a parfois des conséquences graves, mais il est facile de les éviter par des précautions hygiéniques, consistant à rendre au corps la chaleur perdue en se couvrant ou en absorbant des aliments chauds.

Nous ne parlerons pas des sueurs provoquées par des états maladifs, sueurs froides, sueurs salées, sueurs de sang, etc., qui relèvent de la pathologie.

La sueur, comme tout ce qui existe dans la nature, a donc sa raison d'être, puisque sans elle notre existence serait compromise souvent; c'est là un titre suffisant pour éveiller notre intérêt scientifique.

L. Schmidely.

BRANCARD DÉMONTABLE

de M. C. Ribari,

Chef de l'Usine d'Arthaz (Haute-Savoie).

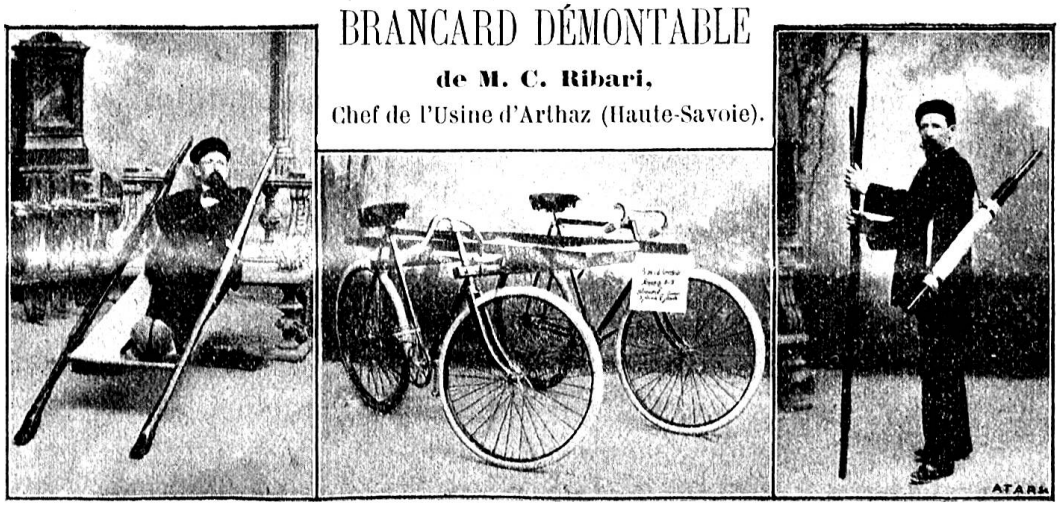

Par sa simplicité et son peu d'encombrement, ce brancard démontable est appelé à rendre de réels services aux touristes et aux alpinistes. Il consiste en deux montants en bois très fort qui, réunis, forment un bâton de montagne ferré aux deux bouts; l'intérieur est évidé et contient une petite toile roulée, légère et très forte, faite de manière à pouvoir être utilisée comme capuchon contre le soleil, la pluie ou la neige, quand elle ne sert pas à soutenir un blessé. Le poids total de l'appareil ne dépasse pas 3 kil. et cependant on peut, au moyen de ce brancard, porter une personne de 75 à 80 kilos.

DÉSINFECTION DES APPARTEMENTS

PAR LA FORMALDÉHYDE

au moyen de l'appareil du Prof. Dr Flügge.

Instructions données par le Bureau fédéral d'hygiène.

PRATIQUE DE LA DÉSINFECTION

1. Les désinfecteurs, arrivés devant l'appartement ou la chambre qu'il s'agit de désinfecter, enlèvent leur paletot et leur coiffure et les déposent à un endroit approprié; puis ils retroussent les manches de leur chemise et revêtent leur costume de travail. Là-dessus ils déballent leurs ap-

pareils, ustensiles et accessoires, se procurent de l'eau chaude et préparent, en quantités suffisantes, les solutions désinfectantes nécessaires (solution de savon de crésol à 5 $^0/_0$ ou solution de sublimé à 1 $^0/_{00}$).

2. Ils pénètrent ensuite dans le local qu'il s'agit de désinfecter, arrosent abondamment de solution désinfectante le plancher, et plus particulièrement les places portant des traces visibles de souillures, les alentours du lit et les parties des parois voisines de celui-ci. S'il s'agit d'un cas de choléra, de peste, de variole, de typhus exanthématique, de fièvre typhoïde, de dysenterie ou de tuberculose, on fera bien de laver soigneusement à la solution désinfectante les alentours du lit (plancher et parois), ainsi que les cadres et montants du lit, la table de nuit et la chaise percée, en ayant soin que le liquide pénètre dans toutes les fentes et interstices ; les papiers peints souillés par des déjections ou excrétions suspectes seront arrachés après avoir été imbibés de solution désinfectante, puis brûlés.

Le linge de lit et de corps, les mouchoirs de poche, les effets d'habillement qui peuvent supporter le lavage et les rideaux seront plongés dans la solution désinfectante.

Les duvets, matelas, coussins, couvertures de laine, tapis, les vêtements et les rideaux qui ne supportent pas le lavage, etc., seront enfermés dans des sacs et enveloppes imprégnés de solution désinfectante et placés devant la porte de la chambre, pour être transportés plus tard, dans une voiture fermée, à l'établissement de désinfection, ou pour être désinfectés dans l'étuve locomobile. Lorsqu'il s'agit d'un cas de variole, de typhus exanthématique, de peste, de choléra, de fièvre typhoïde, de dysenterie, de fièvre puerpérale, ou d'une autre affection septique, de même qu'en cas de tuberculose, tous ces objets doivent être désinfectés à l'étuve ; s'il s'agit de diphtérie, de scarlatine, de rougeole, de coqueluche ou d'influenza, on peut, le cas échéant, se dispenser de la désinfection par la vapeur. Dans ce cas on plonge les couvertures de laine dans la solution désinfectante et l'on suspend les autres objets sur le cordeau tendu dans la chambre, de telle manière qu'ils ne soient pas trop serrés et qu'ils forment aussi peu de plis que possible. Les duvets et les coussins sont suspendus par des liens fixés aux angles ; pour les paletots, les blouses, etc., on passe un bâton dans les manches, on relève le col et l'on retourne toutes les poches.

On éloigne les meubles des parois, on ouvre les portes des armoires et l'on sort tous les tiroirs. Lorsque les meubles ont des pieds trop bas, on glisse sous l'un des côtés des plots de bois.

Les fourrures, les objets en cuir, en toile cirée, en caoutchouc, en gomme et en carton, les chapeaux, les brochures, les papiers sont suspendus ou étendus sur les tables ou les chaises ; mais il sera toujours préférable de laver soigneusement avec la solution désinfectante ceux de ces objets qui peuvent supporter ce traitement ; c'est le cas surtout pour les ustensiles utilisés pour soi-

gner le malade, les ustensiles de cuisine, les objets de toilette et les jouets.

Les objets sans valeur seront brûlés.

Les ustensiles (brosses, torchons, etc.) qui auront servi à laver le plancher, les meubles et autres objets seront plongés dans la solution désinfectante.

3. On ferme ensuite soigneusement les portes et les fenêtres de la chambre, les portes et les soupapes du fourneau, les orifices de ventilation, en bouchant ceux de ces orifices pour lesquels cela est nécessaire, avec des bandes de ouate trempées dans de la solution désinfectante, puis exprimées; sur les ouvertures de grande dimension on collera du papier; les trous des serrures seront bouchés avec de la ouate, sauf celui de la porte d'entrée par lequel doit passer le tuyau métallique de l'appareil à ammoniaque (A 2), tuyau que l'on fixe en même temps que la gouttière destinée à recueillir les gouttes d'ammoniaque, au moyen d'un fil de fer.

4. On mesure ensuite les dimensions de la chambre, on en calcule le cube et l'on verse dans l'appareil à formaldéhyde et dans le brûleur à alcool (A 1) la formaldéhyde et l'alcool, en se servant, pour en calculer les quantités, de la tabelle A 23. On emploie en général 5 gr. de formaldéhyde par mètre cube, afin que la désinfection s'effectue dans le temps le plus court possible.

L'appareil une fois rempli, on le place dans la chambre de façon à laisser autour de lui un espace libre d'une largeur d'un demi-mètre au moins (pour éviter le danger d'incendie), et à ne pas gêner l'ouverture de la porte.

Si le local à désinfecter dépasse 100 à 150 m^3, on fera fonctionner en même temps deux appareils.

5. Lorsque tout est prêt, les désinfecteurs enlèvent leurs habits de travail, les suspendent au cordeau tendu dans la chambre ou les étendent en quelque autre place, se lavent les mains, le visage, la barbe et les cheveux au moyen de la solution désinfectante (s'ils ont la peau délicate, ils dilueront cette solution avec de l'eau de façon à réduire sa concentration de moitié); ils allument ensuite l'alcool et quittent immédiatement la chambre; une fois dehors, ils bouchent avec des bandes de ouate humectées les fentes de la porte, et si l'interstice entre la porte et le plancher est trop grand, ils y glissent un essuie-main mouillé.

La vapeur désinfecte les vêtements de travail des désinfecteurs beaucoup plus sûrement que la formaldéhyde; la désinfection par la vapeur doit toujours être employée lorsqu'il s'agit de maladies tombant sous le coup de la loi fédérale sur les épidémies. Dans ce cas le vêtement est porté à l'étuve dans une poche soigneusement humectée de solution désinfectante.

6. Si le local qu'il s'agit de désinfecter est de dimensions trop restreintes pour que l'appareil puisse y être placé sans danger d'incendie, on disposera celui-ci au dehors, devant la porte, et les vapeurs de formaldéhyde seront conduites dans la chambre au moyen du tuyau de caoutchouc et du tube métallique placé dans le

trou de la serrure. Dans ce cas on doit surveiller l'appareil jusqu'à combustion complète de l'alcool.

7. Dès que les vapeurs de formaldéhyde ont agi pendant 3 ½ heures, calculées à partir du moment où l'on a allumé l'alcool (pendant 7 heures si l'on n'a employé que 2 ½ gr. de formaldéhyde par m³), on verse dans l'appareil à ammoniaque (A 2) et dans la lampe qui l'accompagne, les quantités d'ammoniaque et d'alcool indiquées par la tabelle A 13; on met ensuite en place le tuyau de caoutchouc et le tube de métal et l'on allume l'alcool. Pendant tout le temps que dureront la vaporisation et l'introduction de l'ammoniaque dans le local, le désinfecteur ne devra pas s'éloigner.

8. Une demi-heure au plus tôt après la fin de la production de vapeurs d'ammoniaque, on ouvre les portes et les fenêtres du local. On retire de la solution désinfectante les vêtements et le linge qui y ont été plongés et qu'on peut maintenant laver comme d'ordinaire. Les meubles polis et toutes les parties métalliques doivent être soigneusement séchés, afin qu'ils ne soient pas détériorés par les traces d'ammoniaque qui pourraient y rester.

Puis on nettoie, pour autant que cela est nécessaire, les ustensiles employés et on les emballe, de même que les vêtements de travail désinfectés ; on jette dans les latrines les restes des liquides employés.

Les objets mobiliers sont remis en place par les désinfecteurs ou par le propriétaire du logement ; c'est ce dernier également qui fait laver le plancher à l'eau de savon chaude, à moins que les désinfecteurs n'aient procédé eux-mêmes à ce lavage.

L'Hôpital cellulaire.

Se basant sur les théories microbiennes et sur la pratique de certains médecins, entre autres de Tarnier et de Hutinel, les directeurs de l'hôpital Pasteur ont réalisé l'isolement cellulaire des malades contagieux. Les chambres sont isolées les unes des autres et réunies par un balcon, ce qui permet les visites. M. Martin a rendu compte à la Société médicale des hôpitaux, des résultats obtenus depuis trois ans. Depuis le 1er octobre 1900, on a soigné des diphtéries, des rougeoles, des varioles, des scarlatines, au nombre total de 2,000. Toutes les précautions sont prises pour éviter la contagion, depuis l'arrivée du malade à l'hôpital, pendant toute la durée du traitement et jusqu'à la sortie. Dans ces conditions il n'y a eu que quatre cas de contagion de variole parce que le diagnostic de varicelle avait été porté pour une variole. Tous les cas de contagion se sont produits au début, à l'entrée à l'hôpital et jamais pendant le cours du traitement. Il y a eu également deux cas d'érysipèle expliqués par une désinfection insuffisante des peignes. En somme, la statistique donne 3 pour 1,000 de contagion. Dans ces conditions, M. Martin pense que les hôpitaux nouveaux ne devraient plus contenir de grandes salles, mais des salles de 3, 6 et au maximum, 12 malades.